

Comment Arelis a sécurisé sa trésorerie

Pour aider les entreprises victimes de la crise sanitaire, un dispositif exceptionnel a été mis en place : le Prêt garanti par l'État. Une aide précieuse. Illustration dans la Meuse auprès de la société Arelis, 130 salariés, qui a été soutenue par le ministère des Armées.

« **L'**arrivée de la crise sanitaire était une période de solitude : au départ, nous ignorions son amplitude et sa durée. Nous aurions pu rencontrer des difficultés de trésorerie. Le Prêt garanti par l'État (PGE) nous a sécurisés. » Christophe Parent, le directeur général d'Arelis, est rassuré. Cette entreprise de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) est spécialisée dans l'électronique à haute fréquence. Suivie et accompagnée par la Direction générale de l'armement (DGA), elle a pu poursuivre son activité plus sereinement grâce au PGE.

Ce dispositif, ouvert à toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2021, est un prêt octroyé grâce à la garantie apportée aux banques par l'État sur 90 % du montant. Cette somme peut atteindre jusqu'à trois mois du chiffre d'affaires de 2019. Aucun remboursement n'est exigé

la première année et le prêt peut être amorti sur une à cinq années supplémentaires.

« Nous avons déposé le dossier en mars 2020. La DGA a appuyé notre candidature. Nos banques nous ont accompagnés en proposant même un montant supérieur à notre demande », souligne Christophe Parent. En pratique, Arelis a pu évoquer très tôt sa volonté de mettre en place un PGE. La DGA lui a alors fourni un courrier pour soutenir cette demande auprès des établissements bancaires. Résultat : Arelis, avec ses 130 salariés et un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros, a su conserver ses clients et ses marchés. « Aujourd'hui, nous pouvons rembourser ce prêt sur cinq ans. Nous étions peu endettés, le PGE nous a servis de protection », indique le directeur général.

Maintenir les emplois dans la durée

Sur le site de production de Marville, dans la Meuse, les employés sont ravis. « Au début de la crise, nous sommes posé beaucoup de questions. Mais l'entreprise s'est très bien organisée. Je n'ai eu qu'un mois d'arrêt », confie Sylvie, 56 ans, 36 ans de maison et « passionnée » par son métier de câbleuse en micro-électronique.

Des métiers et des carrières que l'entreprise tient à conserver : « Afin de sécuriser les emplois durant la crise sanitaire, les salariés étaient en activité partielle le temps que les commandes redémarrent, précise Guillaume Pees-Martin, le responsable du site. Certains collaborateurs possèdent entre 30 et 40 ans d'expérience. Avant d'intégrer la société, ils ont suivi une formation d'un an, d'où l'importance de maintenir ces emplois dans la durée. »

Margaux Bourgasser

